



## Pv pour téléphone en conduisant

Par **sadlig**, le **03/04/2013 à 18:03**

**bonjour**rnJ'ai été verbalisé par 2 motards de la gendarmerie, pour conduite avec usage du téléphone au volant.rn90 euros + 3 pointsrnJ'étais en possession de la carte grise du véhicule, lequel appartient à ma belle sœur.rnN'ayant aucun papier sur moi indiquant mon identité( ni carte d'identité, ni permis de conduire, ni carte bancaire) ils m'ont dressé un procès verbal, sur un appareil électronique. rnJe leur ai indiqué mon identité et mon adressernQuelques jours après, j'ai reçu l'amende à mon domicilernPuis je contester ce pv, sur le fait qu'ils l'ont dressé sans aucune identité, lors du contrôle?rnMerci de votre réponsernCordialement...G.P

Par **chaber**, le **03/04/2013 à 18:13**

bonjourrnnaucune contestation possible.rnrnVous auriez pu avoir une amende supplémentaire de 11€ pour non présentation de votre permis de conduite

Par **sadlig**, le **03/04/2013 à 18:34**

Merci de votre réactivité pour votre réponsernCordialement G.P